

Quartier : Global (les quatre quartiers réunis)

Lieu de réunion : Espace Pierre de Coubertin salle Jean-Claude SCHERRIER

Date : Mercredi 8 juillet 2026

Horaires : 18h00 – 19h30

Animation de la réunion :

La réunion est animée par Monsieur Jackie FLANDRIN.

Élu référent : Jackie FLANDRIN

Adjointes présents : Davy WADOUX, Vincent GOURNAY

Participants : Par obligation de confidentialité le nom des participants de la commune n'est pas mentionné

Agents municipaux présents :

- ✚ Damien CHARLOT – Agent de Police municipale
- ✚ Emmanuel THOORIS – Responsable du pôle Espaces publics et Cadre de vie
- ✚ Nicolas HAAGE – Directeur Général des Services
- ✚ Camille GOSSELIN – Secrétariat du Maire et DGS
- ✚ Laurent PAPEGAY – Service communication

Élus présents :

- | | |
|--|----------------------|
| ✚ Éric GENS, Maire de Bourbourg | ✚ Nathalie GENS |
| ✚ Davy WADOUX, 1 ^{er} Adjoint | ✚ Jérôme DENOYELLE |
| ✚ Maude ODOU | ✚ Jennifer MALLEVAEY |
| ✚ Benoît EVERAERE | ✚ Maxence FERLAND |
| ✚ Florence SMEE | ✚ Muriel BORET |
| ✚ Christophe CROMBEZ | ✚ Jonathan LOBBEDEV |
| ✚ Maryline VANHOUTTE | ✚ Jackie FLANDRIN |
| ✚ Vincent GOURNAY | ✚ Alexandra CROMBEZ |
| ✚ Anne BOULANGER | ✚ Bruno POUMAER |
| ✚ Ludovic BRANLY | |



1.1 Informations diverses :

La réunion a été l'occasion d'un passage de flambeau entre Monsieur Christophe CROMBEZ, maintenant Adjoint au Maire en charge de l'animation de l'évènementiel, le carnaval et des associations carnavalesques, qui a mis en place et géré efficacement les comités lors du précédent mandat, et Monsieur Jackie FLANDRIN, Conseiller Municipal délégué aux comités de quartiers et à la Démocratie Participatives, au réseau voisins vigilants.

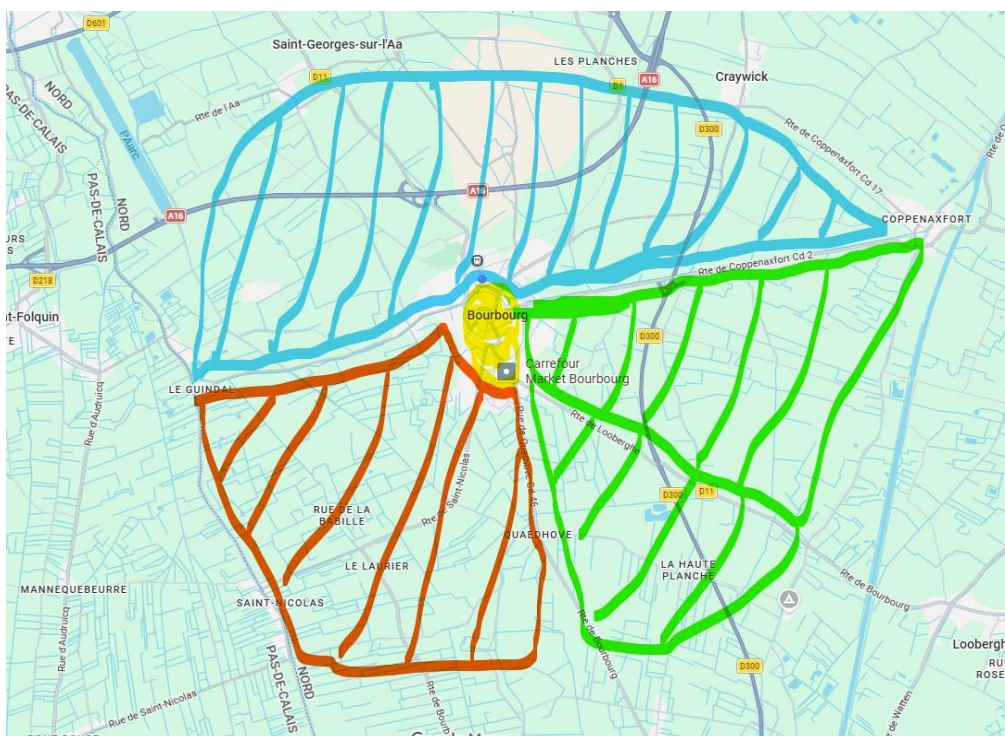
Quartiers :

L'extérieur de la commune, correspondant à la zone campagne, représente un secteur important. Son découpage s'effectue désormais en fonction des différentes entrées de ville.

Ainsi, « la campagne » est divisée en trois secteurs, chacun étant rattaché à l'entrée de ville correspondante.

« La campagne » est donc découpée en trois secteurs, chacun étant rattaché à l'entrée de ville correspondante:

- ✚ **Quartier de la Gare :** ce secteur intègre les extérieurs de campagne venant du Guindal, de Saint-Georges-sur-l'Aa (RD11) ainsi que la route de Loon-Plage/Craywick, jusqu'à la Brique d'Or.
- ✚ **Quartier Rue Verte :** ce secteur intègre les extérieurs de campagne desservis par la route de Bergues, le hameau de Coppenaxfort, la route de Looberghe, la route de Quathove ainsi que la Haute Planche.
- ✚ **Quartier Château-Merronnerie :** ce secteur intègre les extérieurs de campagne venant du Laurier et du chemin de la Vieille Colme.
- ✚ **Quartier Centre-Ville :** reste inchangé.



Gare : Av. Anthony Caro (du Pont Maisonneuve à Galloo), Rue Mendès France, Rue René Marchandin, Rue du Plantis, Route du Guindal (du Pont Maisonneuve au Chemin de St Georges), Rue de la Gare, Av. du G. Leclerc, Rue Benjamin Vandenbroucq, Rue Lamartine, Rue de la Mer, Rue du 8 Mai, Chemin de Madame l'Abbesse, Rue de Verdun, Rue Léon Békaert, Rue des Hirondelles, Rue Brassens, Rue des Ecluses, Rue de Dunkerque (du Pont Louis Magnez à la Chocolaterie), Rue Jean Ferrat, Cité du Stade, Allée Nicole Danes, Chemin du Canal.

Rue Verte : Rue Verte, Rue des Camélias, Rue des Hortensias, Rue des Oliviers, Rue des Jonquilles, Rue des Lys, Rue des Saules, Rue des Acacias, Rue des Lilas, Rue des Cèdres, Rue des Peupliers, Rue des Platanes, Rue des Ormes, Rue des Sorbiers, Rue des Tilleuls, Rue de Bergues (de la Rue Verte au Chemin du Gus Wegh), Rue des Aulnes, Square A. Maginot, Impasse du Four à Chaux, Rue de Cassel (du carrefour du Chemin de la Vieille Colme à la Gendarmerie), Route de Looberghe (de la Gendarmerie au Garage Debril).

Château/Merronnerie : Rue Debussy, Rue Jean Varlet (de la Rue de l'Yser à la Route de St Nicolas), Allée des Bleuets, Allée des Roses, Allée des Tulipes, Rue du Château, Rue de la Petite Chapelle, Rue Verdi, Rue Wagner, Rue Semler Collery, Rue Mozart, Rue Chopin, Rue Gounod, Rue Jules Castelein, Rue du Quathove (de la Gendarmerie au Nouveau Cimetière).

Centre-Ville : Pl. de l'Hôtel de Ville, Pl. du M. aux Chevaux, Rue Carnot, Rue Pasteur, Pl. du G. de Gaulle, Rue de Dunkerque (du CIAC au Pont Louis Magnez), Rue Jean Bart, Rue Jean Vilain, Rue des Anciens AFN, Rue Faidherbe, Av. Anthony Caro (de la Place du G. de Gaulle au Pont Maisonneuve), Rue Paul Machy, Rue de la Paix, Rue de la République, Rue G. de Meesmaecker, Pl. du M. aux Fruits, Pl. du M. aux Vaches, Rue Abbé Brasseur, Rue E. de Coussemaker, Av. François Mitterrand, Rue Jean Varlet (de la Rue Paul Machy à la Rue de l'Yser), Rue de l'Yser, Rue de Cassel (de la Médiathèque au carrefour du Chemin de la Vieille Colme), Rue Anicet Bassemon, Rue de l'Abbaye, Rue des Ecoles, Rue du 11 Novembre, Rue de Bergues (de la Pl du M. aux Chevaux à la Rue Verte), Rue des Capucines, Rue du Pont des Soupirs, Rue des Remparts, Rue de la Chicorée, Rue des Cosettes, Pl. Jean Jaurès.

1.2 Pourquoi continuer les comités de quartier ?

« Les citoyens ont envie de parler, d'être reconnus et d'être entendus. »



La Démocratie participative, repose sur le dialogue entre les habitants et les élus. Les comités œuvrent dans l'Intérêt collectif ; les sujets abordés doivent donc contribuer à l'amélioration de la commune et/ou du quartier.

Les comités de quartier sont des lieux d'information, d'écoute, de débat et d'expression autour des projets d'amélioration d'un quartier, de son animation, de sa vie locale et de son cadre de vie.

Le **retour d'expérience du précédent mandat** conduit à mettre en place une nouvelle organisation qui conservera les principes suivants :

- La **présentation des projets municipaux**,
- **La remontée et la collecte des problématiques rencontrées par les habitants** : les sujets identifiés seront analysés et pourront, si nécessaire, faire l'objet d'un dossier d'étude
- **Une nouveauté** : le fonctionnement s'appuiera également sur des thématiques **sur la ville**, afin de recueillir les suggestions, les attentes et les besoins des habitants.

Chaque thématique fera l'objet d'un dossier de synthèse regroupant les propositions recueillies, afin d'élaborer un projet chiffré qui pourra être présenté au conseil municipal.

Les comités de quartier œuvrent dans l'intérêt collectif

Thèmes envisagés :

- **Les entrées de Ville** : premier thème retenu pour 2026-2027. L'objectif sera de réfléchir à leur amélioration afin de renforcer l'image positive de la commune.
- **L'évolution des quartiers.**
- **Le tour du quartier** : organisation de déambulations dans les quartiers afin d'identifier les problématiques rencontrées et recueillir les observations des habitants.
- **Les espaces verts des quartiers** : végétalisation, fleurissement, aménagements, équipements visant à apporter davantage de couleurs et d'embellissement dans la ville.
- **La collecte d'idées projets participatifs proposés par les permanents.**
- **Certains quartiers sont en mutation** suite au vieillissement de la population :

Exemple : Le quartier de la Merrerie.

Monsieur le maire souhaite donc qu'une attention particulière soit portée sur ces évolutions en lien avec les habitants, les comités de quartier et la police municipale.



1.3 Fonctionnement des comités :

« La Charte du correspondant permanent - Être acteur de la vie locale »

Chaque groupe a besoin de règles de fonctionnement et de stabilité. Comme précédemment, les volontaires de chaque quartier deviendront des correspondants permanents. Ils pourront, s'ils le souhaitent, désigner un référent de quartier.

En tant que correspondants permanents, il est nécessaire d'adhérer à la charte d'engagement :

- L'objectif est de contribuer au bon fonctionnement des comités de quartier en étant force de proposition, à l'écoute des besoins des habitants et attentif aux problématiques rencontrées dans le quartier.
- Tous les 3 ans, la poursuite de la participation sera évoquée et un appel à candidature relancé.

Les engagements de la charte des correspondants permanents

La CHARTE : Au sein de chaque comité il est nécessaire :

- De veiller au respect des libertés individuelles et de contribuer à faciliter la communication.
- De rappeler que les comités de quartier sont des espaces d'échange et de dialogue dédiés à l'intérêt collectif.
- **À ce titre, les débats politiques, religieux ou tout propos à caractère discriminatoire n'y ont pas leur place.**
- **D'encourager l'expression et la participation des habitants du quartier**, en favorisant l'écoute et le partage des propositions.
- De **transmettre les informations relatives à la vie du quartier** et de la commune
- **D'alerter sur les difficultés ou problématiques rencontrées dans le quartier** afin de contribuer à leur prise en compte.

Lors des réunions des comités de quartier organisées cet automne, chaque volontaire signera un exemplaire individuel de la charte d'engagement.

La municipalité s'engage à mettre à disposition des comités de quartier les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement.

Composition d'un comité:

1. Le **conseiller municipal délégué à la démarche participative, pilote** du dispositif
2. Les **correspondants permanents**
3. Le **maire et ses adjoint-e-s** sont invités permanents
4. **Thématique du jour** : L'adjoint concerné sera sollicité ainsi que le **conseiller associé**
5. Un **représentant de la police municipale**, et de la Gendarmerie si la thématique le justifie
6. Le **personnel de la municipalité ou un invité externe** lorsque son expertise est requise
7. Les **habitants du quartier** si la thématique est ouverte

1.4 Traitement des problèmes et suggestions issus des comités :

Rappel : certains problèmes peuvent être résolus grâce au dispositif « SIGNALEMENT » disponible sur le site internet de la Mairie.

Il faut savoir que les propositions, suggestions, constats, doivent être **examinées par l'adjoint concerné**.

Question 1 : le sujet est-il bien d'intérêt collectif ?

Question 2 : sa gestion est-elle simple et facilement réalisable ?

Question 3 : un dossier doit-il être bâti pour être présenté en conseil municipal ?

Ensuite, il sera nécessaire de déterminer le cadre global de réponse au niveau de la commune : traitement direct possible ou ouverture d'un dossier.

Chaque projet validé, issu d'un comité de quartier, fera l'objet d'un **dossier soumis à l'exécutif municipal pour validation (délai prévisionnel et budget estimatif)**.

La décision finale appartient au seul conseil municipal.

À savoir : le rôle de la commune et de ses partenaires

Il convient de rappeler que certains problèmes ne relèvent pas des compétences de la commune. En effet, certains domaines sont de la responsabilité de la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), du Département, des Voies navigables de France (VNF) ou des Wateringues, notamment pour l'entretien des voiries, des canaux et des ouvrages associés.

Cela implique, pour la municipalité, des démarches de concertation, de contact et de négociation avec les organismes compétents avant toute intervention.



1.5 La participation citoyenne

Le terme « Participation citoyenne » remplace celui de voisins vigilants car un petit malin a déposé l'appellation et son usage est donc devenu payant.

La participation citoyenne est gérée par la gendarmerie en lien avec le 1^{er} adjoint et le conseiller délégué à la démocratie participative.



Des **réunions sur la participation citoyenne** seront également planifiées dans chaque quartier en lien avec la gendarmerie et la police municipale.

Objectif : Maintenir et enrichir l'adhésion des bénévoles.





ATTENTION :

Il a été précisé que certains habitants peuvent retrouver **une feuille blanche** dans leur boîte aux lettres. Ce type de marquage peut correspondre à un repérage effectué par des individus malveillants afin d'identifier les habitudes d'occupation des logements et de repérer les habitations potentiellement inoccupées

Les habitants sont invités à **rester vigilants et à signaler tout comportement ou marquage suspect auprès de la police municipale.**

Il a également été signalé qu'en campagne, certains repérages peuvent être effectués à l'aide de **marquages au sol**. Il est recommandé de les effacer lorsqu'ils sont identifiés et de rester vigilant face à tout marquage suspect.

Prochaines réunions :

Le mois de septembre est consacré à la rentrée des classes ainsi qu'aux inscriptions au sein des associations de la commune.



Les premiers comités se tiendront donc à partir du mois d'octobre pour chaque quartier.

Les réunions des comités de quartier se tiendront au Foyer de l'Espace Pierre de Coubertin, chaque mercredi à 18h, selon le calendrier suivant :

-  Comité Gare : Mercredi 7 octobre 2026
-  Comité Château-Merronnerie : Mercredi 14 octobre 2026
-  Comité Rue Verte : Mercredi 21 octobre 2026
-  Comité Centre-Ville : Mercredi 28 octobre 2026

Présentation de l'organisation et recueil des adhésions des membres permanents.

La charte ainsi que les dossiers d'inscription mis à disposition lors de chaque réunion.

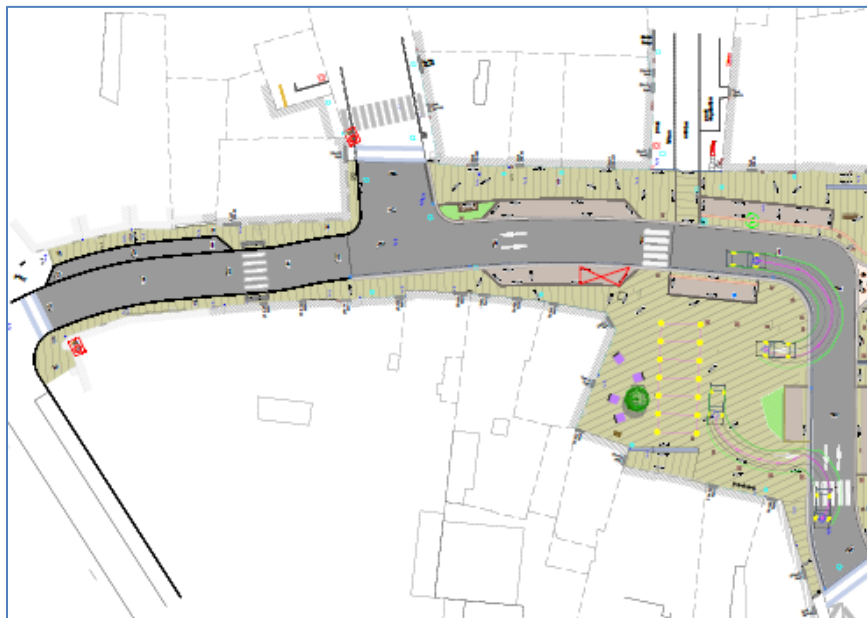
Le planning des réunions sera ensuite établi en fonction des remontées des habitants, des besoins identifiés et des thématiques choisies.

1.6 Avancement des travaux du Centre-ville :

Un point d'information a été fait concernant l'avancement des travaux du centre-ville par **Monsieur Emmanuel THOORIS**

La première phase des travaux est désormais terminée, avec les aménagements réalisés rue Jean Bart, rue Vilain ainsi que sur la place du Monument aux morts.

La deuxième phase a débuté au mois de septembre 2025 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Elle concerne le secteur du Carillon, où les travaux sont actuellement en cours.



Au niveau de la voirie, la première phase des travaux est terminée. La pose du revêtement primaire a été réalisée et il reste uniquement la mise en œuvre du revêtement final **sur la troisième phase**. Celui-ci sera réalisé en une seule intervention, prévue fin septembre-début octobre, avec la pose de l'enrobé beige.

Concernant une autre partie du secteur, la dernière phase de l'enrobé définitif a déjà été réalisée il y a quelques semaines. Indiqué en noir sur le plan.



Place centrale, l'ensemble des places de stationnement est désormais disponible. C'était une volonté de la municipalité de permettre une réouverture rapide de ces espaces afin que les habitants puissent en profiter et faciliter l'accès aux commerces.

Le mercredi 8 juillet, les deux derniers mâts d'éclairage ont été installés, permettant ainsi de finaliser cette partie des travaux. L'entreprise va désormais pouvoir poursuivre et achever les derniers aménagements sur ce secteur.

L'entreprise poursuit désormais son intervention sur la partie extérieure située devant les commerces Rue Carnot.



La pose de l'ensemble des pavés est terminée et la réalisation des joints a commencé.

En parallèle, l'entreprise Eiffage est également intervenue sur cette zone afin de réaliser les travaux prévus

Sur cette partie, les trottoirs seront également accessibles après la mise en place de la couche de structure. La pose des pavés est prévue début août sur ce secteur.

Une **phase importante des travaux est également prévue début septembre 2026**, aux alentours du 7 septembre (**du 7 au 18 septembre 2026**). Durant cette période, cette **zone sera fermée pendant environ cinq jours** afin de réaliser une traversée complète en pavés.



Cette intervention permettra de finaliser l'aménagement et de définir clairement la **zone dédiée à la circulation des piétons**. Il est à noter que la création de cette **zone 20** répond à une volonté de la municipalité de favoriser les déplacements piétons. Dans cet espace, la priorité est donc donnée aux piétons et non aux véhicules.

Une signalétique routière adaptée sera installée par la CUD, ainsi que des marquages spécifiques permettant d'identifier clairement la zone dédiée aux déplacements piétons.

La fin des travaux est prévue pour fin septembre-début octobre, avec l'ouverture complète de la zone. La dernière phase concernera notamment la réalisation de l'enrobé beige, qui viendra finaliser l'aménagement. La pose de l'enrobé est actuellement programmée pour le **8 octobre 2026**. Toutefois, si le rythme actuel se maintient, le chantier pourrait être achevé avant cette date.

Aujourd'hui, l'entreprise Jarbeau dispose d'une avance estimée entre **six et dix jours** sur le planning. Afin d'accélérer les travaux, deux équipes ont été mobilisées pour réaliser la pose de l'ensemble des pavés sur cette zone.

Cette organisation permet d'avancer plus rapidement tout en limitant autant que possible les nuisances pour les commerçants. À ce stade, le calendrier est respecté, avec une fin des travaux envisagée entre la fin du mois de septembre et le début du mois d'octobre.

À noter que les entreprises seront en congés durant les deux dernières semaines de juillet. Par conséquent, aucun mouvement n'est prévu sur l'espace pendant cette période. En revanche, avant leur départ, tout sera remis en ordre afin de garantir un espace propre, sécurisé et entièrement accessible pendant leur absence.

Travaux et aménagements futurs :

Monsieur le Maire et Monsieur Emmanuel THOORIS présentent un point d'information concernant les études en cours sur la place du Marché aux Vaches et la rue Meesemaecker, afin d'envisager de futurs travaux et projets d'aménagement.

1.7 Végétation et plantations :

Le projet prévoit la plantation d'un nombre d'arbres nettement supérieur à celui existant auparavant.

Les arbres seront implantés côte à côte, créant ainsi un linéaire continu d'espaces verts composé de près de **neuf arbres**, pour atteindre un total de **dix arbres** sur l'ensemble du projet.

“**Monsieur Nicolas HAAGE, Directeur Général des Services**, précise que ce choix d'aménagement n'est pas le fruit du hasard. En raison de la présence de nombreux réseaux souterrains et de l'ancien canal enterré, nous sommes soumis à d'importantes contraintes techniques. Les voûtes de cet ancien canal, enfouies il y a plusieurs décennies, limitent fortement les possibilités de plantation. C'est pourquoi il est plus adapté de créer un linéaire d'arbres plutôt que des plantations dispersées.



Cette implantation présente également un avantage pratique : en regroupant les arbres sur un même linéaire, elle préserve davantage d'espace libre pour l'installation des manèges de la foire ainsi que pour l'organisation des grands événements de Bourbourg, comme Gédéon et les autres manifestations qui animent la commune. »

Les espèces que nous avons choisies sont des **Liquidambar**, des arbres déjà bien développés présentant une force importante. Nous les avons d'ores et déjà réservées en pépinière, où elles continuent leur croissance. Les arbres présentent actuellement un tronc d'environ **3,5 cm de diamètre**, et ils conserveront ce gabarit au moment de leur plantation, **prévue en octobre**, qui est la période la plus propice.

Ainsi, dès leur mise en place, ils offriront un impact visuel important sur la place, sans qu'il soit nécessaire d'attendre plusieurs années pour obtenir un effet paysager.

Par ailleurs, en lien avec les services de **Madame Delphine DELVA** pour le volet commercial et de **Monsieur Vincent GOURNAY**, Adjoint au Maire en charge du commerce, nous rencontrerons les commerçants.

Plusieurs demandes d'installation de terrasses ont déjà été formulées. L'un des objectifs de cet aménagement est justement d'agrandir les espaces disponibles afin de faciliter l'implantation de ces terrasses tout en améliorant la qualité du cadre de vie.

De l'autre côté de la place, des parterres paysagers seront créés. Une zone sera également laissée libre afin de permettre l'installation de terrasses pour les commerces situés à proximité.

Les arbres seront implantés dans de grands bacs, similaires à ceux déjà présents sur la place. Les espèces retenues sont adaptées à ce type d'aménagement et ont été sélectionnées pour leur capacité à résister aux contraintes liées à une plantation en bac et à un environnement urbain.

Par ailleurs, le projet prévoit **l'installation de mobilier urbain**, avec des assises destinées au repos ainsi que du **mobilier de propreté**, afin d'améliorer le confort des usagers et la qualité de l'espace public.

1.8 Propreté :

Qu'est-ce que le tri hors foyer ?

Le tri sélectif hors foyer répond à deux objectifs principaux :

- **Un objectif environnemental** : limiter la pollution et maintenir la propreté des espaces publics face au développement de la consommation nomade.
- **Un objectif pédagogique** : encourager le geste de tri au quotidien et permettre sa continuité en dehors du domicile grâce à la présence de points de tri accessibles à tous.

Le mobilier de propreté sera installé en lien avec la **Communauté urbaine de Dunkerque (CUD)**, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi **AGEC** (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire). Cette réglementation impose désormais la mise en place du tri hors foyer, notamment au moyen de poubelle de tri installées dans les espaces publics.

Les nouvelles poubelles, composées de **trois compartiments** permettant le tri des déchets, seront déployées courant **septembre-octobre** par une entreprise mandatée par la CUD.

Sur la commune de Bourbourg, **une quarantaine** de ces équipements seront installés. Leur nombre sera inférieur à celui des poubelles classiques actuellement présentes, mais leur conception permettra de répondre aux nouvelles obligations réglementaires tout en optimisant le service. Ce nouveau dispositif facilitera les opérations de collecte, réduira les interventions des équipes techniques et permettra une meilleure gestion des tournées de ramassage.



1.9 Stationnement et la réglementation :

Monsieur Davy WADOUX présente un point d'information concernant le stationnement, son organisation et les éventuels ajustements à prévoir.

La municipalité réfléchit à la mise en place de places de stationnement en **zone bleue** à très courte durée, **de 10 à 30 minutes**, sur certains emplacements stratégiques. Ces places resteraient gratuites, mais seraient réglementées afin d'assurer une meilleure rotation des véhicules.

L'objectif serait de permettre aux habitants et aux clients des commerces de s'arrêter rapidement, notamment pour aller chercher du pain, se rendre à la boucherie ou au tabac, tout en garantissant que ces emplacements restent disponibles régulièrement.

À ce jour, aucune décision définitive n'a encore été prise. Le sujet a toutefois été évoqué avec les commerçants, notamment en réponse aux retours et aux difficultés rencontrées concernant le manque de places de stationnement en centre-ville.

Il a été rappelé que les **zones de stationnement réglementées** sont applicables du **lundi au samedi**, de **9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00**. Le stationnement demeurera gratuit.

En zone bleue, l'utilisation du disque de stationnement permet de bénéficier de 1h30 gratuite, au-delà de cette durée, le véhicule est susceptible d'être verbalisé. **Il est évidemment interdit de modifier l'horaire du disque sans déplacement du véhicule.**

Des zones de stationnement à très courte durée (10 minutes) existent également, notamment avenue **Anthony Caro devant le distributeur** ainsi que **rue de Dunkerque à proximité des commerces**. Ces emplacements sont identifiés par un marquage bleu au sol.

Il a également été rappelé que tout véhicule semblant stationné de manière prolongée peut être signalé aux services de la Police Municipale. En cas de doute, il est possible de transmettre la marque, le modèle et l'immatriculation du véhicule afin qu'un contrôle puisse être effectué.

2. Questions des habitants

Voirie / circulation :

Demande n°1 - Zone bleue : Pour les personnes qui ont du mal à marcher, mais ne sont pas handicapées pour stationner, la durée de stationnement de 1h30 peut être insuffisante dans certains cas tel que visite chez son médecin, les coiffeurs pour dames, un rendez-vous bancaire... Une solution est-elle envisageable ?

Demande n°2 - Rues étroites et risques d'accidents : Dans Bourbourg certaines rues devraient être mises en zone 20 de circulation partagée car leur largeur et des trottoirs insuffisants font que la circulation en zone 30 n'est pas suffisante. La zone partagée « supprime » la priorité aux voitures et mets les piétons, vélos et véhicules au même niveau.

Exemple : la rue de l'abbaye à proximité d'une école et où des vitesses excessives sont constatées par les riverains, celle du 11 novembre

Cadre de vie / divers :

Demande n°3 :

- 🌈 Lors des précédents comités de quartier du secteur de la Gare, il avait été évoqué l'installation de vasques fleuries au niveau des ralentisseurs du B-Park, au Guindal. Ces équipements avaient pour objectif d'empêcher les véhicules de contourner les ralentisseurs en passant par la zone de stationnement sans réduire leur vitesse.
- 🌈 Pourquoi ces vasques, neuves et esthétiques, ont-elles été remplacées aujourd'hui par d'anciennes vasques en béton ?

Les questions ci-dessus feront l'objet de réponses lors des prochains comités de quartier.

6. Conclusion :

Nous remercions les habitants pour leur participation. Un compte rendu sera communiqué ultérieurement.

Bonnes vacances et soyez prudents.

